

## Avis public



### PROMULGATION

#### RÈGLEMENT CA29 0040-54

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 novembre 2022 et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 15 novembre 2022 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 15 novembre 2022.

#### **RÈGLEMENT CA29 0040-54**

Règlement modifiant l'annexe C – Plan de zonage du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3-3-111-8, H3-3-111-9, H3-3-111-10, H3-2-111-11, H3-2-111-12, H3-2-111-13 et H1-3-111-14 et modifiant l'annexe A – Grilles des spécifications du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les grilles des zones citées précédemment dans le but d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 novembre 2022 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro](http://ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro).

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-et-unième jour du mois de novembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pier-Luc Landry'.

Pier-Luc Bisailon Landry, avocat

/ae